

## Compte rendu du conseil municipal du 30 octobre 2015 à 20 h 30

Présents : Antaki Sheila, Chastagnol Gérard, Destruel Gisèle, Dunning Leslie, Lafuste Delphine, Marty Alain, Sabot Aimé, Séverac Christel, Soulié Dominique, Vivier Jean Luc

Absent excusé : Sanchez Rivail Michel

Secrétaire de séance : Delphine Lafuste

En ouverture de séance, le maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

9) Situation administrative de la secrétaire de mairie

10) Indemnité versée au comptable du trésor

### 1) Compte rendu du conseil municipal du 27 juillet 2015

Le compte rendu est adopté par 10 voix sur 10

### 2) CAGC

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Le maire présente brièvement le rapport du CLETC. Ce rapport fait état des prestations effectuées par le Grand Cahors pour les communes membres et des contreparties des communes envers le Grand Cahors. Pour la ville de Cahors, une partie des prestations font l'objet de mise à disposition de personnels, pour les autres communes, les prestations font l'objet de compensations financières. Pour Maxou la compensation versée à la CAGC s'élève à 11 100 €

Le rapport est adopté par 9 voix sur 10 et 1 abstention.

Présentation du rapport qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le maire présente ensuite les éléments essentiels du rapport du SPANC. La quasi-totalité des habitations de la commune ont fait l'objet d'un contrôle de conformité. Le taux de conformité par commune n'est pas communiqué. Sur la CAGC il est de 41.81 %.

### 3) Mise aux normes/rénovation du bâtiment mairie / salle des fêtes : Présentation Gérard Chastagnol

L'objectif du projet est de doter la commune de locaux conformes à la réglementation du point de vue sécurité et accessibilité et de rénover la salle communale pour répondre aux besoins des utilisateurs.

Les axes de travail étudiés sont les suivants :

- Aménager au rez-de-chaussée des locaux accessibles à tous pour l'usage de la mairie, la salle polyvalente et une salle de réunions.
- Améliorer la qualité thermique et acoustique des locaux
- S'attacher à préserver un faible coût d'exploitation
- Donner une image de modernité
- Réaliser un parvis de 80 m<sup>2</sup> environ en prolongement naturel de l'espace intérieur

Ces objectifs ont été définis après consultation des associations utilisatrices des locaux

Une première estimation du coût de l'opération s'élève à 226 900 €. Les subventions possibles sont estimées à 185 000 €.

Les prochaines étapes : consultation du bureau de contrôle, consultation maîtrise d'œuvre, puis consultation des entreprises.

Le début des travaux effectifs est estimé à novembre 2016

Un plan prévisionnel d'investissements a été étudié pour tenir compte des autres projets et des ressources de la commune sur le long terme.

Le conseil valide la poursuite du projet par 10 voix sur 10

### 4) Logement communal

Les radiateurs électriques du logement ont été remplacés par un modèle à meilleur rendement. Les travaux d'installation ainsi que des travaux de rénovation ont été effectués par la nouvelle locataire. Il est proposé de soustraire le loyer de novembre en dédommagement des travaux effectués.

Proposition adoptée par 10 voix sur 10

### 5) Budget communal

Le maire informe le conseil de l'état du budget communal au 9 octobre. Les dépenses de fonctionnement font apparaître un solde disponible de 39% par rapport au budget prévisionnel.

Dans le cadre des travaux en régie, une décision modificative (DM) doit être prise :

- Transfert de 677,47 € de fonctionnement, entretien voirie vers budget d'investissement
- Transfert de 420,60 € de fournitures d'entretien logement vers budget investissement.

Cette DM est approuvée par 10 voix sur 10

#### 6) Sécurisation traverse Les Carrières : information

Jean Luc Vivier fait le point sur l'avancement de la consultation des habitants du hameau. Il fait également état du retour d'expériences d'une dizaine de communes soumises au même problème. La solution qui semble la plus efficace est la pose de « dos d'ânes ». Il convient toutefois de recueillir l'avis du service des routes du Conseil Départemental.

#### 7) Présentation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

La loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) impose la création d'intercommunalités de 15000 habitants minimum, avec possibilité de dérogation sous certaines conditions à 5000 habitants.

Madame La Préfète propose plusieurs scénarios, dont un scénario préférentiel qui aboutirait à étendre à nouveau le territoire du Grand Cahors vers le secteur Lalbenque Limogne, passant ainsi de 39 à 62 communes. Les conseils municipaux sont appelés à délibérer sur cette proposition avant la mi-décembre. Une délibération sera prise lors du prochain conseil.

#### 8) Suivi des Adap des deux églises. Présentation par Dominique Soulié.

Les églises et autres lieux de culte sont des ERP, établissements recevant du public. Ils doivent donc faire l'objet d'une mise aux normes d'accessibilité et sécurité ; toutefois des dérogations sont possibles sous certaines conditions.

Eglise de Maxou : une dérogation est demandée au titre de la valeur patrimoniale de l'édifice, du coût exorbitant des travaux par rapport aux possibilités et à la difficulté technique de la réalisation. Certains aménagements sont cependant nécessaires : modifier le portail d'entrée sur le site, identifier une place de parking handicapés, modifier la nature du sol de l'allée conduisant à l'escalier, modification des marches, poser des extincteurs...

Pour la sécurité, l'église de Maxou est limitée à 49 personnes.

Eglise de Brouelles : elle ne nécessite pas de demande de dérogation, des « petits » aménagements sont cependant nécessaires (nez de marches, place de parking, extincteurs...)

Pour la sécurité l'église de Brouelles est limitée à 99 personnes.

#### 9) Situation administrative de la secrétaire de mairie

L'évolution de carrière de la secrétaire est bloquée depuis 2012 et jusqu'en 2018. Au vu de son entretien professionnel 2014, lui reconnaissant des compétences supérieures aux exigences habituelles pour ce type de poste, le maire propose de lui attribuer une indemnité mensuelle. Le montant individuel est calculé en multipliant le montant de référence annuel du grade par un coefficient d'ajustement. Il est proposé de lui attribuer le coefficient 1. La proposition est adoptée par 7 voix pour et 3 abstentions.

#### 10) Indemnité du trésorier

Le trésorier en charge du secteur de Maxou peut être régulièrement sollicité en tant que conseil pour la gestion du budget communal. Cette prestation peut faire l'objet de versement d'une indemnité. Il est proposé d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % et de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Proposition adoptée par 10 voix sur 10.

Questions diverses :

- Elaboration du tableau de permanence du bureau de vote des 6 et 13 décembre pour les élections régionales
- Poubelles : Jean Luc Vivier informe le conseil des démarches entreprises avec le Grand Cahors pour améliorer la situation au Mas de Lacombe et le Causse. Un incident de collecte, consécutif à la modification des tournées de collecte, a affecté un site du Mas de Lacombe. Ce problème de non relève a été résolu rapidement lorsque la municipalité en a été informée par les riverains.

Fin de séance à 0 h 13. « Sous réserve d'approbation »